

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 DECEMBRE 2011 à 18 HEURES 30
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina		Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X			
JOUVENEZ Frédéric		Pouvoir à Emilie MARTINS		
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz	X	Jusqu'au point 7-2 puis pouvoir à Laurène WATRELOT		
DUMONT Andrée	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Christian ENTEM		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert	X			
HIOLLE Christian		Pouvoir à Fatima HADJ ABDELKADER		
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X	Jusqu'au point 7-2 puis pouvoir à Anna Maria MILETTO		
LOUCHE Marie-Françoise		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
BEHAGUE Jean-Marie		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X			
LALART Stéphanie	X	Jusqu'aux questions orales		
JUPIN Corinne	X	Jusqu'au point 7-2 puis pouvoir à JF VAN NIEUWENHUYSE		
MASCLET Johanne	X			
CAPLIEZ Raymond	X	Pouvoir à Stéphanie LALART		

SOMMAIRE

I.1 – Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2011	3
I.2 – Modification du règlement intérieur	3
I.3 – Mise en place de nouvelles commissions	3
II - AFFAIRES FINANCIERES	4
II.1 – Décision Modificative n° 3	4
II.2 – Modification de la délibération du 28 septembre 2011 relative au renouvellement de la convention autorisant la société AIR LIQUIDE à passer une convention en acier Ø 800 pour transporter l’hydrogène entre les usines de Waziers et Frais-Marais	5
VII - TRAVAUX DE VOIRIES	5
VII.1 – Délégation de Service Public (DSP) réseau de chaleur, avenant n° 1	5
VII.2 – Construction d’un Groupe Scolaire au Raquet – Marché de Maîtrise d’Oeuvre ..	9
X - CULTURE, FETES ET COMMUNICATION	12
X.1 – Cirque Educatif : convention et contrats	12
XI PERSONNEL COMMUNAL	12
XI.1 – Signature d’une nouvelle convention d’adhésion avec le service de médecine préventive du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale	12
XII – DIVERS	13
XII.1- Recensement rénové – Rémunération des agents recenseurs	13
XII.2 – Subvention exceptionnelle à l’association « Les Amis du Vivier »	14
XIII – ETAT DES DECISIONS DIRECTES	14
XIV – QUESTIONS ORALES	14

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Je vais demander à la plus jeune, Laurène, de faire l'appel.
Merci.

I.1 – Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2011

M. LE MAIRE : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 novembre.
Y a-t-il des remarques ?

Mme JUPIN : Simplement, il y a des questions écrites, mais nous ne les voyons pas apparaître dans ce document.
Comment se fait-il ?

M. LE MAIRE : A quelle page ?

Mme JUPIN : A la fin.

M. LE MAIRE : Elles ne sont pas retranscrites dans le P.-V. Nous corrigerons pour le Conseil Municipal prochain. Ca paraît un peu bizarre, page 51 ?
D'autres remarques ?
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

I.2 – Modification du règlement intérieur

M. LE MAIRE : Le point suivant concerne le règlement intérieur : c'est une modification qui est nécessaire pour la mise en place de trois grandes commissions ; ce qui nécessite la suppression des sept commissions existantes.
Article 8, décrit aujourd'hui, « les commissions permanentes sont les suivantes : finances, travaux, urbanisme, jeunesse et sport, environnement, cadre de vie, école, vie associative et démocratie locale, culture, fêtes et communication ».
Vous avez le reste du texte, qui existe jusqu'à présent.

I.3 – Mise en place de nouvelles commissions

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de créer trois grandes commissions en lieu et place des sept commissions existantes, à partir du 1^{er} janvier prochain, et ainsi d'adopter une nouvelle rédaction de l'article 8 du règlement intérieur ; les commissions permanentes du Conseil Municipal deviennent transversales au 1^{er} janvier 2012 et sont les suivantes :

- Commission « qualité de vie », qui regroupe notamment les domaines : développement économique, travaux, urbanisme, environnement, cadre de vie, logements insalubres et sécurité
- Commission « service à la population », qui regroupe les domaines : vie associative et démocratie locale, affaires scolaires, culture, fêtes, communication, jeunesse et sport, affaires sociales et solidarité, et le logement
- Commission « les moyens », qui regroupe notamment les domaines finances, subventions aux associations sportives et non sportives et la définition des moyens généraux.

Chaque commission aura un effectif en plus du Maire, qui est Président de droit, de douze personnes ».

Ce que je vous propose, c'est qu'il peut y avoir des commissions dont le nombre peut varier d'une commission à une autre. En sachant que la deuxième, très sollicitée, peut

être supérieure à douze et de proposer ainsi, et nous verrons dans le décompte, sur la première commission, trois postes pour la minorité...

Coupure micro.

II - AFFAIRES FINANCIERES

II.1 – Décision Modificative n° 3

Mme JUPIN : ... Dans les explications, on lit autre subvention, pour une recette de 14 999 €, est-ce que vous pouvez nous dire ce que c'est ?

M. LE MAIRE : En fait, c'est une écriture d'ordre et vous voyez, dans les recettes, 14 999 € et dans les dépenses « 2138 », autres constructions : 14 000 € ; c'est l'entrée du calvaire, rue Jules Guesde, dans le patrimoine.

Vous voyez, au dos de la page, section d'investissement : entrée du calvaire rue Jules Guesde « 2138 » : 14 999 €.

Mme JUPIN : Justement, par rapport à l'entrée du calvaire dans le patrimoine, le calvaire appartient au Diocèse.

Les travaux qui ont été faits ont été faits par une association.

M. LE MAIRE : C'est peut-être un abus de langage quand nous disons calvaire. Pour nous, c'est la partie maison, ce n'est pas la partie calvaire à proprement parler.

La ville a acheté, il y a quelques années, la partie maison et pas la partie calvaire, qui appartient toujours au Diocèse de Cambrai. C'est parce qu'effectivement nous appelons cela la maison du calvaire, parce qu'elle est attenante, elle fait partie intégrante du calvaire.

Effectivement, nous pouvons changer la dénomination, c'est l'entrée de la maison du calvaire.

Mme JUPIN : Une autre question.

Je vois main courante, Stade des Frères Martel, pour 30 000 €. C'est vrai que l'on peut se réjouir de ces travaux.

La même demande a été faite au Stade des Epis, quand ces travaux sont-ils programmés ?

M. LE MAIRE : C'est la même demande, aux Epis, c'est le Stade des Frères Martel.

Mme JUPIN : Ah oui, autant pour moi !

M. LE MAIRE : Il y a deux stades.

Le Stade Bassement, qui a fait l'objet de pose de mains courantes, et il reste à faire le Stade des Frères Martel aux Epis.

M. CAMPISANO : Au Stade Martel, la dimension est supérieure.

Là-bas, nous avons dépensé 16 000 €, mais il y a un pourtour rectangulaire. Tandis que là, il y a la piste d'athlétisme qui écarte beaucoup, il y a 460 m à couvrir.

Tandis que là, il y avait à peine 280 m.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ?

Mme JUPIN : Une dernière, sur « charges de personnel » : 60 000 €.

Il y a une précision de crédit complémentaire pour les « frais de personnel, hausse du SMIC, en décembre, remplacement nécessaire pour absence. »

Combien représente la hausse du SMIC, sur ces 60 000 € ?

M. LE MAIRE : Entre 15 et 16 000 € pour la partie « hausse du SMIC. »

Mme JUPIN : Et pour les absents ?

M. LE MAIRE : Tout le reste.

Mme JUPIN : Il y a trois petits points derrière, donc, j'ai supposé qu'il y avait d'autres choses.

M. LE MAIRE : Peut-être que ça ne coûtera pas 60 000 €.

D'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour cette DM n° 3 ?

Contre ?

Abstention ? 6

ADOPTE

II.2 – Modification de la délibération du 28 septembre 2011 relative au renouvellement de la convention autorisant la société AIR LIQUIDE à passer une convention en acier Ø 800 pour transporter l'hydrogène entre les usines de Waziers et Frais-Marais

M. REANT : Modification de la délibération du 28 septembre 2011, renouvellement de la convention autorisant la Société AIR LIQUIDE à passer une canalisation d'acier de 80 cm, pour transporter l'hydrogène entre les usines de Waziers et Frais-Marais. Par délibération du 28 septembre 2011, la ville a signé le renouvellement d'une convention, autorisant la Société AIR LIQUIDE à passer une canalisation de 80 cm, pour transporter l'hydrogène entre les usines de Waziers et Frais-Marais. La redevance avait été fixée suivant le tarif édicté par délibération de mars 2011, mais sans respecter les dispositions du décret n°2007/606 du 25 avril 2007. Celui-ci fixe les modalités de perception de la redevance du domaine public, par des ouvrages de transport et de distribution par des canalisations particulières. Il y a donc lieu de modifier le montant de la redevance, suivant la formule ci-dessous. Je vais vous éviter les calculs très compliqués.

Il vous est donc proposé de régulariser l'autorisation, pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 30 août 2011, par le versement d'une redevance fixée à 39,58 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de renouvellement de cette autorisation pour une durée de huit ans, moyennant le versement de la redevance annuelle de 108,42 €.

De régulariser l'autorisation pour la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2011, par le versement d'une redevance de 36,14 €.

Voilà.

M. LE MAIRE : C'est un rectificatif par rapport à la délibération qui a été prise le 28 septembre.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII - TRAVAUX DE VOIRIES

VII.1 – Délégation de Service Public (DSP) réseau de chaleur, avenant n° 1

M. CORDONNIER : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments, Délégation de Service Public, réseau de chaleur, avenant n°1.

Par délibération du 17 juin 2011, le conseil municipal a entériné le choix fait par la Commission de Délégation de Service Public, pour l'exploitation du réseau de chaleur de la ville, par l'Entreprise DALKIA et autorisé Monsieur le Maire à signer le marché. Le Centre Hospitalier de Dechy a confirmé son intérêt pour être relié au réseau de chaleur, et l'importance de la chaleur à lui délivrer permet une économie d'échelle et un prix moindre pour les abonnés sinois. Le Centre Hospitalier de Dechy se trouvant sur le territoire de Dechy, cette commune va donner un avis favorable à ce que le périmètre de Délégation de Service Public sinois soit étendu à la commune de Dechy, compte tenu des dispositions de l'article L52-21.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'intérêt que présente le raccordement de l'Hôpital de Dechy au réseau de chaleur de la ville de Sin-le-Noble, de la nécessité, pour y parvenir, d'étendre le périmètre du service public du chauffage urbain au territoire de Dechy pour y inclure l'hôpital, de l'intérêt général que représente, pour les deux communes, l'utilisation des ouvrages dont dispose le service public de chauffage urbain de Sin-le-Noble, à l'effet de desservir le centre hospitalier de Dechy.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de service public de chauffage urbain, avenant qui étend le périmètre du service public sur le territoire de la commune de Dechy, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et toute convention s'y rapportant, notamment celle avec la ville de Dechy.

M. LE MAIRE : Merci Daniel.

Y a-t-il des questions sur cette DSP ?

M. WANNEPAIN : Dans le préambule, il y a le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Douai, qui a donné son accord au raccordement, de son antenne de Dechy, au réseau de chaleur du centre urbain de Sin-le-Noble.

On pourrait le consulter, cela ?

M. LE MAIRE : Le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Dechy a donné son accord, par délibération en date...

Effectivement, il faut savoir que Dechy délibère demain sur cette convention, et le Conseil d'Administration de l'Hôpital ; en fait, il n'y a plus de Conseil d'Administration dans les hôpitaux, depuis la mise en place des Agences Régionales de Santé. C'est la Direction qui signe, directement.

M. WANNEPAIN : Je voudrais savoir si c'est un secours ou si c'est vraiment pour chauffer ?

M. LE MAIRE : Depuis peu, les dispositions à l'encontre des centres hospitaliers, les obligent à avoir un mode de chauffage principal et un mode de chauffage de secours.

Aujourd'hui, ils sont déjà munis d'une chaufferie au gaz, qui deviendra leur chauffage de secours. Le chauffage principal sera le réseau de chauffage urbain.

M. WANNEPAIN : Donc, je souhaite connaître la rentabilité que ça va apporter aux habitants des Epis.

Le rapport qualité/prix ?

M. LE MAIRE : De mémoire, car je n'ai pas pris mon dossier sur le réseau de chauffage urbain...

Nous avons eu l'occasion, ici même, en Conseil Municipal ; le Cabinet BERIM nous avait présenté la nouvelle Délégation de Service Public, sur laquelle nous avons voté. L'hôpital était susceptible, à cette époque-là, de se raccorder. Qu'il se raccorde ou pas, cela ne changeait pas grand-chose pour le prix. Je rappelle que le prix affiché dans la DSP est inférieur à celui appliqué aujourd'hui. Le fait de raccorder l'hôpital ; l'hôpital n'est qu'un abonné, comme Auchan qui n'est qu'un abonné, comme le lycée qui est un abonné. Nous avons nos équipements publics comme la Salle des sports Jean Mercier, la Salle des sports Jean-Jacques Rousseau, différents bâtiments. Nous avons les bailleurs sociaux :

PARTENORD et NOREVIE se chauffent grâce au réseau de chaleur urbain. A terme, ce réseau desservira les nouveaux collectifs : le futur Centre Aquatique et d'autres bâtiments sur l'EcoQuartier du Raquet. C'est un abonné en plus, et ce n'est pas un abonné en plus qui va augmenter le prix. Je pense que cet abonné en plus peut faire en sorte, compte tenu du débit demandé par l'hôpital, de maintenir le prix. Est-ce que ça peut le faire baisser ? Je ne sais pas. Mais, effectivement, quand nous regardons bien, à tarif égal, aujourd'hui, sur le projet de DSP, il y avait bien une baisse du prix, dans l'éventualité du raccordement du Centre Hospitalier. Mais on parlait plus de maintien de prix que de nette diminution. Il me semble que ça diminuait un peu. Voilà, Maurice. C'est un abonné en plus, et s'il y en a d'autres, ils sont les bienvenus. C'est une DSP, je ne pense pas que DALKIA travaille pour rien.

M. MARIE : J'ai deux questions et un avis. Je vais laisser l'avis pour l'instant et poser mes deux questions.

La première, c'est : comment concilions nous ce qui est dit dans la délibération, deuxième paragraphe « l'importance de la chaleur délivrée permet une économie d'échelle et un prix moindre pour les abonnés sinois ? » Comment nous concilions cela, avec l'avenant au contrat, qui précise de façon assez claire « l'ensemble des flux financiers, en recettes et en dépenses, relatif à l'exploitation de ces équipements qui vont alimenter l'hôpital, feront l'objet d'une comptabilité distincte et ne pourront être confondus avec les autres flux du service délégué. » Déjà, c'est une première question.

La deuxième est dans notre délibération, c'est nous qui rédigeons, dans le « compte tenu des dispositions du Code Général. » Cela d'accord, et « compte tenu de l'intérêt que présente le raccordement de l'Hôpital de Dechy au réseau de chaleur de la ville de Sin-le-Noble. »

Qu'est-ce que nous entendons par intérêt ? Qui a intérêt à cela ?

A part DALKIA, je ne vois pas bien, mais précisez-moi.

M. LE MAIRE : Je rappelle que dans le dispositif de ce réseau de chaleur urbain, biomasse, à plaquettes de bois, cette nouvelle technologie nous permet d'obtenir une TVA à 5,5% qui sera applicable au 1^{er} juillet 2012, même si la chaufferie n'est pas opérationnelle. C'est une garantie apportée dans la DSP.

Est-ce que ça garantit une baisse des prix ? Ce que je viens de dire, c'est que dans la DSP, il y a bien une baisse des prix appliquée, une baisse des prix suite à ce raccordement de l'Hôpital, puisque ce sont de gros débits. Cela peut permettre de baisser le prix de la chaleur. Par contre, là où tu mets le doigt, c'est que la ville de Sin-le-Noble ne doit pas prendre en compte l'équipement du Centre Hospitalier. D'où ce paragraphe dans la convention, qui permet de se déconnecter complètement du matériel du Centre Hospitalier de Dechy. Ce n'est pas à nous, ville, puisque c'est nous qui avons une délégation, d'assurer l'entretien et le renouvellement du Centre Hospitalier de Dechy. Ce ne doit pas être sur le compte de Sin-le-Noble. Voilà.

M. MARIE : Juste un mot, pour revenir sur ce problème.

Vous vous souvenez de la discussion que nous avons eue. Il y avait DALKIA en concurrence avec un autre pour une Délégation de Service Public ; moi j'avais dit, et je maintiens, « qu'il ne faut pas déléguer le service public. » C'est le service public qui devrait prendre en main le chauffage, parce que cela devrait être un service de gestion municipale, et j'avais expliqué, à l'époque, qu'un des problèmes que nous mettons en face des gestions municipales, c'est un problème de surface, en disant qu'il n'y a pas suffisamment de clients, pas suffisamment à fournir. J'avais dit, à l'époque, et je le rappelle à tout le monde, qu'il va y avoir le Quartier du Raquet, un millier de personnes en plus, la commune de Sin-le-Noble, l'Hôpital, probablement, à chauffer aussi et là, ça commence à faire... Nous pourrions chauffer tout cela, sans essayer de faire du profit en chauffant tout cela. DALKIA n'y perdra pas, parce que la chaufferie de l'Hôpital qu'ils reprennent en compte, puisqu'ils s'engagent à l'entretenir, ils n'y perdront pas, car c'est une chaufferie qui est toute neuve. Elle vient d'être finie, ils n'auront pas de gros frais à faire.

Moi, je pense que si nous étions restés en gestion municipale, nous serions au service de la population, nous pourrions fournir du chauffage moins cher, sans essayer de faire du profit.

Voilà c'est tout, c'était juste histoire de le rappeler.

M. LE MAIRE : C'est un point de vue, mais nous n'avons jamais été sur la partie chauffage, ni sur la partie eau, qui ont toujours été confiées à des concessionnaires et je ne pense pas que la ville eut été en mesure de rénover toutes les installations de ce chauffage urbain.

Tout est rénové, les tuyaux sont remplacés, cela nécessite de gros investissements, et c'est DALKIA qui le fait. Forcément, grâce à la DSP, mais j'en conviens, DALKIA ne fait pas cela pour rien. Forcément, ils en tirent un bénéfice, mais c'est une entreprise, et nous, nous n'avons pas aujourd'hui les capacités et les qualités pour assurer le chauffage du Quartier des Epis, de l'Hôpital et du Quartier du Raquet. Peut-être qu'un jour, mais aujourd'hui nous ne le pouvons pas.

M. WANNEPAIN : Je vais quand même rebondir.

DALKIA fait quand même une autoproduction à l'Hôpital, et va faire une autoproduction aux Epis.

Deux productions de cogénération, ça ramène de l'argent.

M. LE MAIRE : Nous nous attachons à faire en sorte de bien maîtriser notre DSP sur Sin-le-Noble, et l'Hôpital s'attachera à bien maîtriser sur sa partie. La cogénération de l'hôpital est propre à l'hôpital.

Là aussi, quand je dis que ce n'est pas à nous de payer pour l'Hôpital, c'est normal que la ville de Sin utilise la cogénération de l'Hôpital pour...

Je ne sais pas si l'hôpital sera d'accord.

M. WANNEPAIN : Ce que je dis dans cela, c'est qu'à l'hôpital, c'est DALKIA, et à Sin-le-Noble, c'est DALKIA.

Donc, comme notre collègue disait, si nous avons la maîtrise des finances, la ville ferait des bénéfices.

M. LE MAIRE : Je rappelle que l'Hôpital a été libre de choisir son entreprise et son mode de chauffage.

Rappelez-vous, lors de la présentation, ça a été une option. L'Hôpital vient ou ne vient pas et, donc, nous étions pratiquement certains qu'ils venaient, puisque ça l'intéressait, compte tenu du coût de ce chauffage, très très intéressant.

Ils ont choisi DALKIA.

Mme LALART : L'Hôpital ne participera pas aux travaux nécessaires à son raccordement de réseau de chaleur ?

M. LE MAIRE : En fait, c'est DALKIA.

La délibération de ce soir consiste à autoriser DALKIA à passer sur le territoire de Dechy. La DSP s'applique aujourd'hui sur Sin le Noble, pas ailleurs. Nous devons demander à Dechy de nous autoriser..., la DSP nous appartient, le chauffage, les bâtiments, le foncier, la chaudière, tout appartient à la commune. Pour passer de l'autre côté de la rocade, nous devons demander l'autorisation à Dechy, d'où ce projet de délibération, qui nous autorise à aller au-delà et, de ce fait, autorise l'Hôpital à être desservi en réseau de chauffage urbain. Le raccordement, c'est l'Hôpital. Je ne vais pas dire qu'il y a deux mondes, mais c'est ce que je disais tout à l'heure « ce n'est pas la ville de Sin-le-Noble qui va payer le renouvellement des installations nécessaires au raccordement de l'hôpital. » Tout comme les bailleurs, ceux qui vont devoir faire des modifications pour se raccorder à ce nouveau mode de chauffage, je crois que le Cabinet BERIM a fait en sorte..., a fait un excellent travail pour minimiser les coûts, y compris pour les bailleurs sociaux. N'empêche qu'ils vont devoir faire quelques dépenses pour se raccorder. C'est le

bailleur social qui le fait, pas nous. Notre rôle consiste à fournir de la chaleur et de l'eau chaude. Vos interrogations et vos remarques sont très pertinentes, je peux vous assurer que nous allons nous attacher à ce que la ville de Sin-le-Noble ne paye pas pour l'Hôpital. Si nous payons pour l'Hôpital, cela veut dire forcément qu'il y aurait répercussions sur nos abonnés et sur nous même, car nous faisons partie des abonnés. Je peux vous assurer que le Cabinet BERIM suit cela de très près. Effectivement, une autre technique sera nécessaire, de la part du Cabinet BERIM, pour détailler ce point en alimentation en chaleur de l'Hôpital et de l'EHPAD.

A titre indicatif, je pense à l'eau potable. Il y a quelque temps, j'avais été surpris, aussi, que la ville de Dechy bénéficiait d'un prix au m³ d'eau potable beaucoup moins élevé que les communes du Douaisis, parce que le plus gros consommateur d'eau potable de Dechy, c'est l'Hôpital, et qu'il est très facile à alimenter, donc, il y a une répercussion sur le prix de l'eau potable, qui est beaucoup moins cher que chez nous.

M. MARIE : Il y a aussi une alimentation plus perfectionnée, parce que les tuyaux sont beaucoup plus récents.

Nous, nous avons énormément de fuites sur la commune de Sin-le-Noble, ce qui n'est pas le cas autour de l'Hôpital, où c'est neuf.

M. LE MAIRE : Ce réseau de chauffage urbain a franchement besoin d'être rénové. Il a plus de 20 ans, 30 ans, il a l'âge des Epis, 40 ans !

D'autres remarques ?

M. CHOTIN : Il y a d'autres établissements privés tout autour, est-ce qu'ils vont se raccorder ? Les radiologues, etc.

M. LE MAIRE : Honnêtement, ça reste privé.

L'EHPAD et l'hôpital ne sont pas privés. Par contre, Léonard de Vinci reste privé, je ne sais pas du tout..., il ne me semble pas, et je ne pense pas que cela fasse partie de la convention, c'est un libre choix. NOREVIE, pour votre information, ont été les premiers à s'installer dans l'EcoQuartier du Raquet dans le cadre de la rénovation urbaine. Ils avaient, tout au début du projet, il y a plus de deux ans, souhaité ne pas se raccorder au réseau de chauffage urbain et là, ils ont décidé de se raccorder au RCU, compte tenu du prix très attractif.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ? 2

Merci.

ADOPTE

VII.2 – Construction d'un Groupe Scolaire au Raquet – Marché de Maîtrise d'Oeuvre

M. CORDONNIER : Construction d'un Groupe Scolaire, marché de maîtrise d'œuvre. Dans le cadre du dossier de Rénovation Urbaine, il est prévu la construction d'un nouveau Groupe Scolaire au sein de l'EcoQuartier du Raquet. Pour cela, il est décidé de lancer un concours, pour choisir le maître d'œuvre qui sera chargé de sa construction. Un avis d'appel public à concurrence a donc été lancé, sur la base des articles 33-38 et 60 du Code des Marchés Publics, afin de conclure un marché selon la procédure de concours. Le 18 août 2011, à 16 h 30, il a été réceptionné 56 candidatures, dont une électronique. Après analyse des différents candidats par les membres du jury, les trois candidats invités à remettre une offre sont donc :

- TRACE ARCHITECTES

- KL ARCHITECTES

- ZIGZAG ARCHITECTURE

Le 4 novembre 2011, les trois candidats ont fait parvenir leur offre en respectant l'anonymat. Les membres du jury, réunis le 9 novembre 2011, ont décidé, après analyse de chaque projet, de retenir celui du candidat C : ZIGZAG ARCHITECTURE. L'anonymat levé, il s'agit du cabinet ZGIZAG ARCHITECTURE.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le cabinet retenu par le jury de concours, d'un montant de 1 092 391,79 € HT, soit 1 306 476,66 € au taux de TVA en vigueur de 19,6 %.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, au chapitre 936.

M. LE MAIRE : Rappelez-vous, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons présenté les trois maquettes du projet pour le Groupe Scolaire.

Aujourd'hui, il s'agit de délibérer sur la maîtrise d'œuvre de ce Groupe Scolaire, pour 1,3 M€ TTC.

Y a-t-il des questions ?

Mme MASCLET : Juste pour savoir, est-ce qu'il y a un dépassement par rapport à ce qui avait été prévu au départ ?

M. LE MAIRE : Par rapport à l'enveloppe estimée ?

Pas de dépassement.

Précisez votre question ?

Mme MASCLET : Cela rentrait bien dans ce qui avait été prévu ?

M. LE MAIRE : Oui, en dehors de l'estimation nouvelle du Groupe Scolaire, nous en avons débattu ici en Conseil Municipal, qui est passé de 5,5 M€ à 11,5 M€ TTC. Hormis cela, il n'y a pas de dépassement, aujourd'hui, sur le montant des travaux, ni sur la maîtrise d'œuvre.

Mme LALART : Pouvez-vous me dire si le terrain d'assise est propriété de la ville ?

M. LE MAIRE : Tout n'est pas acquis aujourd'hui, une grande partie des terrains a fait l'objet d'acquisitions, le reste est une expropriation à effectuer sur une parcelle nécessaire au foncier. L'expropriation est déjà lancée et le tribunal doit se prononcer le 13 janvier, le juge statuera en février.

En sachant que les travaux ne vont pas démarrer en 2012, nous avons du temps, nous sommes vraiment dans les clous. Le groupement d'architectes retenu va lancer tous ces appels d'offres, etc.

Nous avons un peu de temps devant nous.

Mme LALART : Si je m'en tiens aux chiffres que vous nous avez communiqués en Commission d'appel d'offres, l'estimation du Groupe Scolaire est à peu près d'un peu plus de 10 M€ : 10 112 000 €, plus les honoraires de ZIGZAG : 1 306 000 €. Effectivement, s'il y a des terrains supplémentaires à acheter, va-t-on encore rester dans l'enveloppe prévue ? Vous parlez d'une expropriation, s'agit-il d'une grosse parcelle ?

M. LE MAIRE : En fait, c'est la CAD qui est propriétaire de la ZAC. Le terrain n'est pas compris dans les coûts et n'était pas compris, quelles que soient les estimations qui avaient été faites.

Sachez qu'aujourd'hui, les établissements publics qui sont construits sur l'EcoQuartier du Raquet, pour le compte de la ville ; je pense aux jardins familiaux, par exemple, que nous avons payé. Chênelet, qui vient s'installer sur le Raquet, c'est la CAD qui achète, et qui revend à la ville. Le foncier qui est nécessaire pour l'école sera acheté par la CAD et revendu à la ville.

Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous donner un prix du foncier que va acheter la ville, pour ce terrain d'assise concernant le Groupe Scolaire, sachant que c'est un équipement public.

M. MARIE : J'ai vu ici même, au Conseil Municipal, et j'ai regardé d'un peu plus près à une réunion publique à Sin-le-Noble, les plans du cabinet d'architecte qui est retenu ; c'est plutôt bien, on a envie de le voir sortir de terre. Ce qui me reste sur le cœur, comme je pense à tout le monde ici, c'est quand même cette augmentation exponentielle du prix prévu : de 5,5 M€ à 11,5 M€, plus le terrain, etc. Je crois que le problème est que nous n'avons toujours pas compris pourquoi ça avait augmenté à ce point, et aussi vite. Ce serait bien que l'on nous explique un jour, quand même, ce qui fait que le prix a été multiplié par plus de deux.

M. LE MAIRE : Ce que je peux dire, aujourd'hui, c'est que ce Groupe Scolaire a été certainement sous-estimé en 2006, je le pense. Pour plusieurs raisons. Je pense que ces prix ne tenaient pas compte des réglementations thermiques, puisque nous sommes aux normes RT2010, c'est du BBC. Peut-être qu'ils ne tenaient pas compte non plus des 5 % de réactualisation tous les ans à appliquer, donc, entre 2006 et 2011, c'est 5 % par an, compte tenu de l'augmentation des prix des matières premières, etc. Aujourd'hui, c'est cela, 5 % par an d'augmentation sur des travaux relatifs aux voiries, au bâtiment. Au tout début du BBC, nous étions plutôt dans l'ordre de 20-25 %. Aujourd'hui, les entreprises maîtrisent le BBC et arrivent plutôt à une augmentation de 15 %, uniquement sur la partie réglementation thermique. Ça coûte plus cher aujourd'hui de faire un bâtiment, ou un logement, en basse consommation. C'est certainement un bien de limiter la consommation de l'énergie, ce n'est pas le coût de l'énergie, puisqu'elle ne fait qu'augmenter, mais de baisser la consommation d'énergie.

M. MARIE : J'en tire juste un enseignement, j'engage tout le monde à en tirer le même enseignement, c'est que nous sommes toujours obligés de passer par des cabinets d'études, des spécialistes, qui nous font les calculs. Eh bien, les spécialistes se plantent de 6 M€ ! C'est pas mal. Il faudrait que nous puissions nous passer de ces spécialistes, et réussir à travailler en régie publique, à chaque fois. Même chose pour le chauffage et l'eau. Le public aurait quand même bien plus d'avantages que d'avoir recours au privé et à ses cabinets d'études, par lesquels nous sommes obligés de passer régulièrement et qui, finalement, se plantent.

M. LE MAIRE : Et, malheureusement, nous, ville, nous nous fions à des prix annoncés, soi-disant par des spécialistes, et il faut accuser la mauvaise surprise. Je note le départ de Abdelaziz Bensrih, qui a donné pouvoir à Laurène Watrelot. Benjamin Dupont a donné pouvoir à Anna-Maria Miletto. Madame Jupin qui donne pouvoir à Monsieur Jean-François Van Nieuwenhuysse. Y a-t-il d'autres remarques sur ce projet ?

Mme MASCLET : Par rapport à cette augmentation, le dossier pour ce Groupe Scolaire a été déposé en 2010. Les chiffres sur lesquels vous étiez partis, au départ, étaient ceux de 2006 ? Pourquoi il n'y a pas eu de réévaluation ?

M. LE MAIRE : Il s'agissait de signer une convention avec l'Agence de Renovation Urbaine, donc, c'était une estimation financière. Peut-être, effectivement qu'entre 2006 et 2010..., mais je rappelle que nous avons repris le dossier en 2008 et je pense que vous connaissez les déboires que nous avons eus pour remettre ce Projet de Renovation Urbaine sur les rails, et nous avons pris, comme du bon pain, le prix affiché. Je n'ai pas d'autres raisons et, la subvention, l'Etat ne l'aurait pas changée, car en 2008, je me souviens de la toute première réunion avec l'Etat, ils nous ont dit qu'ils ne donnaient que 16 M€ et pas 18. Donc, nous avons dû sacrifier des voiries, notamment la Montée, et d'autres voiries aux Epis. Nous serions dans la même situation si nous avions réestimé toutes les opérations. PARTENORD doit se taper entre 3

et 5 M€ supplémentaires, compte tenu de l'amiante. Cela a été une mauvaise surprise aussi pour eux. Ils assument ; malheureusement, impossible de reculer. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer au travers de réunions de quartier et d'aller voir l'état des écoles, pour nous rendre compte qu'une nouvelle école est indispensable. C'est pour cela que nous avons aussi mis de côté le Centre Social, et l'extension et la réhabilitation de la Salle des sports Jean-Jacques Rousseau, afin de ramener les subventions de ces deux équipements sur le Groupe Scolaire. Ce n'est pas gagné.

Maintenant, il faut qu'un avenant soit signé entre la ville et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

D'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X - CULTURE, FETES ET COMMUNICATION

X.1 – Cirque Educatif : convention et contrats

M. LE MAIRE : En l'absence de Marina, je vais prendre le relais.

Il s'agit d'une convention tout à fait classique entre la ville et le Cirque Educatif, qui va se dérouler du 9 février au 7 mars 2012. Vous avez le détail joint à ce projet de délibération.

Tous les ans, depuis 20 ans, la ville contribue au succès du Cirque Educatif, et c'est une bonne chose.

M. CHOTIN : Nous sommes très favorables à la continuation de ce cirque.

M. LE MAIRE : Pas d'autre remarque, je peux passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI PERSONNEL COMMUNAL

XI.1 – Signature d'une nouvelle convention d'adhésion avec le service de médecine préventive du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale

M. LE MAIRE : Le personnel communal.

Il s'agit d'une convention d'adhésion nouvelle avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, auquel nous sommes affiliés. Il vous est proposé une nouvelle tarification pour 2012. 52 € par agent pour la visite médicale. A la CAD, ils viennent également de passer par eux pour les visites médicales.

Là aussi, c'est un renouvellement.

Des questions ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII – DIVERS

XII.1- Recensement rénové – Rémunération des agents recenseurs

M. LE MAIRE : Dans le cadre du recensement INSEE qui a lieu tous les ans, il s'agit de rémunérer les agents recenseurs.

Nous recevons 3 604 € de la part de l'Etat. Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2011, l'INSEE a validé un chiffre de 16 667 habitants et que nous étions 17 134 en 99. Donc, la rémunération des agents recenseurs est de 2,80 € par logement. Le sondage concerne 650 logements.

Je rappelle que le principe de ce recensement n'est plus sur la totalité du territoire, et non plus tous les trois ou cinq ans, je ne le sais plus, il s'agit de recenser des zones.

Y a-t-il des remarques ?

Mme MASCLET : Comment se passe la procédure de recensement, les personnes vont directement... ?

M. LE MAIRE : Les agents recenseurs sont recrutés pour cette mission qui dure quelques semaines. Ils sont formés ensuite, ils se rendent aux domiciles du secteur concerné avec les pièces d'identité, le badge qui permet à la personne qui reçoit l'agent recenseur de garantir que la personne est bien agent du service de recensement. Ensuite, l'agent recenseur établit, avec la famille, la composition familiale, etc., s'il y a télé ou pas, par exemple, le type de logement...

Tout est reporté sur des fiches et un groupe est constitué au sein de la ville, et il est en charge de fournir, à l'INSEE, des documents complets.

Mme MASCLET : Par curiosité, combien de temps ça prend pour répondre à un questionnaire comme celui-là ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas le détail, mais ça pourra vous être transmis. Je demanderai. Je pense que chaque agent recenseur a son rythme.

Mme MASCLET : A 2,80 €, si vous avez passé une heure, nous sommes un peu loin...

M. LE MAIRE : C'est la dotation de l'Etat qui est répartie sur les agents recenseurs. Je peux vous dire que même à 2,80 par logement, il y a des agents.

Mme MASCLET : Combien de personnes vont être recrutées ?

M. LE MAIRE : 6.

Je n'ai pas le dossier sous la main pour vous répondre de manière précise sur ce recensement. Je demanderai à Philippe Brochet, c'est lui qui pilote, pour la ville de Sin, le recensement. Il y a un temps limité.

D'autres questions ?

M. KRZYKALA : Je voudrais parler un peu plus des agents recenseurs, je souhaiterais qu'ils soient en fait recrutés au sein des gens privés d'emploi, si c'est possible.

Je sais qu'il y a des agents de qualité, bien entendu, mais il y a une formation, donc, comme nous avons un service de Ressources Humaines, je pense que l'on peut donner la priorité aux privés d'emploi, qui sont demandeurs, à ceux qui travaillent à la commune avec peu d'heures.

Recruter en priorité ces gens-là.

M. LE MAIRE : Il me semble qu'il y a un mix entre demandeurs d'emploi et employés de la ville.

Je ne sais pas si ce serait la solution que tous les agents recenseurs soient demandeurs d'emploi. Pas tous. Mais, sincèrement, je crois que ça fait partie de la réponse à faire, de manière globale, entre la question de Madame Masclet et la tienne, de connaître la répartition entre les demandeurs d'emploi, les gens employés et ceux qui ont un temps partiel, et qui complètent par ces quelques heures de recensement. Ca peut être ça aussi.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.2 – Subvention exceptionnelle à l'association « Les Amis du Vivier »

M. KRZYKALA : Subvention exceptionnelle à l'Association « Les Amis du Vivier », afin de traiter la bactérie qui a touché et tué une grande partie des carpes du Carpodrome.

L'Association des « Amis du Vivier » a décidé de faire l'achat de bleu de méthylène et de chaux. Pour aider cette Association à faire face à cette dépense imprévue, il vous est proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle, à hauteur de 50 % du montant de la facture, soit la somme de 2000 €.

La dépense sera affectée au chapitre 6748 de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Merci.

Y a-t-il des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIII – ETAT DES DECISIONS DIRECTES

M. LE MAIRE : Avant d'aborder les questions orales, y a-t-il des remarques sur les décisions directes ?

M. KRZYKALA : Ce n'est pas une remarque, mais une petite question.

Il semble qu'un décret soit sorti le 9 décembre, le pouvoir de signature est monté à 14 000 €.

C'est valable pour nous aussi ?

M. LE MAIRE : Il passerait de 4 000 à 14 000 €. Nous sommes concernés, aussi, c'est le Code des Marchés Publics, qui s'applique à toutes les collectivités.

Pas d'autre remarque sur les décisions directes, qui ne font pas l'objet d'une délibération.

XIV – QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Je vais maintenant procéder aux questions orales, qui risquent de prendre un peu de temps.

Une question orale du Groupe « Avenir de Sin-le-Noble », question n° 1, et il me semble qu'elle corresponde à la question n° 3 du Groupe « Union pour Sin-le-Noble. »

La question n° 1 : « la CAD ne collectera plus les végétaux à partir du 1^{er} janvier 2012, quelle a été la position des élus représentants Sin-le-Noble lorsque cette décision a été prise ? »

La question n°3 pour l'autre Groupe : « quel a été le vote des élus représentant la commune de Sin à la CAD, lors de l'examen des nouvelles modalités d'enlèvement des ordures et des déchets végétaux, pourquoi Sin-le-Noble est elle une ville test ? »

La CAD continuera à collecter les végétaux, mais ce sera payant à partir de janvier 2012. Le bac qui permet la collecte des déchets du jardin sera loué, à raison de 40 € par bac et par an. A partir du mois de mars, le verre à partir du 1^{er} janvier 2012.

La saison de collecte démarre au mois de mars jusque novembre.

Mme BRIDOUX : Puisque la question concernait le vote des représentants de Sin-le-Noble à la CAD, vous pourrez le lire, dans le prochain MAG, puisque nous avons obtenu que conformément à la loi, il y ait une tribune libre des différentes sensibilités. C'est assez court, je vais vous lire ce qui concerne ce problème, je vais vous lire celui du Groupe Communiste Républicain ;

« depuis plusieurs années nous contestons, d'une part, la suppression de la Taxe Professionnelle, dont le gouvernement fait payer le coût aux ménages par le biais de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le foncier. D'autre part, le Grenelle de l'Environnement, qui lui aussi fait payer plein pot les ménages à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, c'est d'ailleurs pour ces raisons que notre Groupe n'a pas voté le Budget Général de 2011. Au Conseil Communautaire du 16 décembre dernier, nous avons proposé de ramener le prix de l'enlèvement des déchets verts à 20 € la première année, 30 € la deuxième et ne passer à 40 € que dans trois ans, laissant ainsi aux familles le temps de s'organiser. Seuls le Groupe Communiste des partis de gauche et deux non inscrits ont voté contre cette taxation d'office. Notre intervention a néanmoins permis de ramener le prix à 40 € l'année. » Vous pourrez le vérifier, ce sera dans le MAG prochain.

M. LE MAIRE : Sur les déchets de jardin...

Mme HADJ ABDELKADER : Juste une petite précision.

La TP a été remplacée, il ne faut pas croire que les commerçants ne payent plus de TP, au contraire, elle est même beaucoup plus chère. C'est une contribution à la collectivité. Je ne sais plus très bien le nom.

Mme BRIDOUX : La CFE. Effectivement, c'est un débat que nous avons eu hier soir. La Taxe Professionnelle a été remplacée par la CFE, notamment, et la CVAE, la CME, et nous l'avions dénoncé à une époque taxe bien fort les petites entreprises, les bureaux, les auto-entrepreneurs, les petits artisans, et fait gagner des millions ou plus aux grandes entreprises. Nous l'avions dénoncé.

Si la Taxe Professionnelle n'était pas une bonne chose, ce qui la remplace n'est pas fait pour aider les petites entreprises.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Ce que je remarque quand même, c'est que Sin-le-Noble, et puis d'autres communes, ont amené, avec le SIRFAG, à la CAD, un retraitement de déchet et déjà des habitudes de prises.

Il y a des impôts qui sont payés sur le foncier pour le ramassage des ordures, on nous en rajoute encore une fois, ce n'est pas normal, et il y a beaucoup de personnes..., car ce n'est pas une question de Groupes, ce sont des questions qui nous sont posées, notamment aux Epis ; il ne faut pas croire que tous les gens qui ont des maisons sont excessivement riches, et il y a des gens qui sont là-bas, qui ont un certain âge, qui n'ont pas forcément de voiture pour aller conduire leurs déchets directement et qui vont encore devoir allonger 40 € pour une année.

Ce n'est pas normal.

Mme BRIDOUX : Si je peux me permettre.

Effectivement, le SIRFAG était en avance, puisqu'il y avait la collecte des déchets verts, cette fameuse collecte qui est remise en cause. Etait en avance sur le tri, car on triait à la fois cartons d'un côté et plastiques de l'autre. Il s'avère qu'aujourd'hui, le carton et le

plastique, c'est dans le même bac, et que nous reculons sur les déchets verts. Ce que nous savons depuis X années, déjà à l'époque du SIFRAG, c'est que le prix du traitement des déchets allait exploser. Il explose en partie, parce qu'il n'y aura plus de décharges, la chose la moins chère, sauf qu'il y a la nappe phréatique et la pollution, etc. Nous étions fort en avance au niveau du SIFRAG, c'est pour cela que notre TEOM était très basse à Sin-le-Noble, Lallaing, Waziers, etc. Mais nous avons deux problèmes, la loi du Grenelle de l'Environnement fait que les collectivités n'auront plus le droit de mettre 1 €, et l'année dernière la CAD mettait encore 1,2 M€, ensuite ça a baissé à 600 000 €. Cela, ce sera interdit pour toutes les collectivités qui ont une taxe, et nous avons dû avoir, une taxe, car il y avait au moins 35 situations différentes. 35, j'exagère, mais au moins 30 situations différentes dans la CAD. Ce qui est vrai, c'est que ceux qui ont la taxe 0 peuvent continuer à donner, mais dès qu'il y a une taxe, il n'y a plus de possibilités pour les collectivités. C'est la loi, je ne suis pas forcément toujours d'accord avec la Majorité qui l'a faite, mais c'est la loi qui s'impose à nous. Nous subissons l'augmentation de la taxe, le fait que pour réduire les déchets, c'est une mesure incitative qui est prise par le SYMEVAD, d'essayer de faire que les déchets verts restent dans les jardins, sous une forme ou sous une autre, broyage, compostage, etc. Toujours est-il qu'il reste les gens qui ? comme vous le dites, ne voient pas l'intérêt de composter, ne peuvent pas aller à la déchèterie et, effectivement, vont payer. Nous regrettons, et c'est pour cela que j'ai parlé de notre position qui n'a pas été partagée, mais la loi s'impose à nous. Nous le regrettons. A chaque fois, j'ai mes interventions depuis 2008, à chaque fois, nous avons mis en cause cette partie du Grenelle de l'Environnement, parce qu'il y a d'autres choses qui peuvent être bien.

Nous voyions les choses arriver, mais la taxe va arriver, et ce n'est pas fini.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Ce qui m'inquiète, c'est que ça risque de faire beaucoup de déchets sauvages.

Mme BRIDOUX : Exact.

M. LE MAIRE : Ce sont des paroles qui sont courantes, nous avons fait 7 réunions de quartier et ce thème des déchets arrivait à chaque fois. Nous subissons cette loi. Le tarif de location de cette poubelle était initialement à 60 €. Dans un deuxième temps, elle a été de 40, 50 et 60 €, en 2012 pour arriver en 2014, et aujourd'hui, le tarif est de 40 € sans progression.

Pour ma part, j'ai voté pour 40 €.

Mme BRIDOUX : Il faut savoir qu'en 2015, il y aura le taux unique, dans toute la CAD, sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à 15,55 exactement.

Nous partons de bas, donc, forcément !

M. LE MAIRE : Les 35 communes du territoire de la CAD auront le même taux : 15,55.

Il y a la taxe, aussi, sur les eaux de pluie, la taxe sur l'assainissement.

Plus on fera de surfaces imperméables et plus on paiera.

M. CHOTIN : Madame Bridoux a bien expliqué son vote à la CAD.

Les Socialistes ont voté quand même ?

M. LE MAIRE : Je viens de dire que c'était un vote pour 40 € la location.

M. CHOTIN : Madame Bridoux n'a pas voté comme vous ?

C'est ma question.

Mme BRIDOUX : Je vais faire la défense du Groupe Socialiste !

Nous étions partis de 40, 50, 60, nous avons obtenu, au séminaire de l'opposition ou de la minorité, comme vous voulez, que ce soit, 40 seulement. On parlait de 60, c'est ce

que disaient la plupart des gens qui sont venus porter les poubelles de verres. Nous avons obtenu une petite diminution.

Nous en avons souhaité une plus forte, les débats n'étaient pas simples.

M. LE MAIRE : C'est un coût supplémentaire pour le ramassage de ces déchets de jardins, sachant que la CAD a mis en place un dispositif de fourniture et de formation de composteurs.

Je pense que pour des petits jardins, le composteur livré par la CAD peut suffire. Pour les grandes surfaces, beaucoup moins. Le composteur peut être une solution pour éviter de se servir du bac de déchets jardins. Voilà, un certain nombre d'entre nous devra louer 40 €, ce bac.

L'objectif pour tout le monde est de limiter la production de déchets, quels qu'ils soient.

M. MARIE : Il y a quand même une certaine hypocrisie, je crois que tout le monde le sait, mais autant le dire ; dans toutes ces histoires pseudo écologiques, où l'on essaie de rendre les gens responsables, on essaie de les culpabiliser sur le fait qu'ils polluent, avec leurs déchets verts, leurs jardins, ils polluent avec leurs poubelles, tout cela coûte trop cher.

En réalité, ce qui se passe derrière, c'est que le privé va arriver, pour proposer ses services pour dépolluer. La dépollution devient une chose extrêmement rentable ; regardez les investissements de VIVENDI Environnement ces derniers temps, vous comprendrez la raison de cette politique-là. C'est encore une fois transmettre de l'argent de la poche des travailleurs vers les entreprises privées, qui vont faire leurs choux gras. Ce qui est dommage, c'est que les communautés d'agglomération, les conseils généraux, régionaux, tous se fassent le relais de ces choses-là. C'est ce qui n'est pas normal. Tant pis pour eux, ils ont eu tort de le faire, donc, que ce soit dans l'unanimité ou pas, car il y en a qui mettent les formes, mais votent quand même pour, au moment décisif, je le dis, ils le paieront, car les gens, au bout d'un moment, finiront par se révolter. Franchement, je crois qu'ils ont raison de se révolter quand ils le font. Je le souhaite.

Il y aura une explosion de colère, car on ne peut pas charger la bête indéfiniment.

M. LE MAIRE : Une précision qui est demandée par l'un des Groupes : « pourquoi Sin-le-Noble est une ville test ? »

En fait, je retourne la question. Pourquoi pensez-vous, et sur quoi vous basez vous pour penser que Sin-le-Noble est une ville test.

Je n'ai pas entendu parler de ville test ?

Mme MASCLET : Toutes les villes qui appartiennent à la CAD sont concernées pour payer ces poubelles ?

M. LE MAIRE : A partir du 1^{er} janvier 2012, bacs, ramassage de verre mensuel. A partir du 1^{er} janvier 2012, pour tout le monde, les 35 communes de la CAD.

Au centre-ville de Douai, il y a un traitement particulier, car c'est le centre-ville. En dehors de cela, nous sommes tous au même niveau et, donc, ramassage des déchets de jardins à partir du mois de mars jusqu'au mois de novembre. La collecte des monstres sera tous les trois mois et non plus tous les mois. Après, je ne sais pas sur quoi vous basez. Est-ce que l'on parle de Redevance Incitative ? Nous ne sommes pas ville test, et s'il y avait des villes tests... Je pense à la mise en place des containers de déchets de jardins, qui va être déployée à partir de mars, ça va se faire progressivement, peut-être que ce sera sur une ville et ce sera un bac avec une puce, pour identifier le badge au logement.

Peut-être que cela va être déployé sur une ville, dans un premier temps, histoire de vérifier que tout le système va bien.

M. POULAIN : Il y a eu des villes test, mais pas sur ce système, sur les encombrants.

Le SYMEVAD regroupe trois communautés d'agglomération, et cela s'est fait, je ne sais plus la ville, pour voir comment les gens et le système allaient fonctionner pour les

encombrants. Donc, l'idée, au départ, était de mettre ces encombrants sur le trottoir, les faire enlever, et ils se sont aperçus qu'à force d'usage, une personne sortait ses encombrants et le quartier mettait chez la dame. Si le camion n'était pas assez volumineux..., bon !

Maintenant, il y a une liste qui est faite et la personne sait ce qu'elle doit enlever. Voilà les seuls essais qui ont été effectués.

Sans quoi, tout le reste est similaire, à part Douai.

M. CORDONNIER : Est-ce que nous connaissons le coût d'enlèvement de la poubelle verte toutes les semaines et pareillement pour les encombrants ? Tout en sachant que dans la taxe d'ordures ménagères, ces deux poubelles sont comprises, alors que maintenant on va continuer à le faire, mais ça va nous coûter 40 € et, dans les encombrants, au lieu de passer une fois par mois, on va passer une fois par trimestre.

Nous continuons à payer la taxe d'ordures ménagères complète et nous allons avoir des suppléments pour ces poubelles-là. Cela ne semble pas logique.

M. LE MAIRE : Nous avons, en France, un système qui pénalise le foyer, à la fois par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et avec la location du bac à 40 €, uniquement pour les déchets de jardins.

Mme BRIDOUX : Nous avons sollicité une réunion publique avec le Président du SYMEVAD et le Président de la CAD, en janvier, et vous pourrez poser toutes ces questions.

Effectivement, les prix d'enlèvement sont énormes, ce qui fait que nous sommes obligés de diminuer la participation de la collectivité. J'ai dit tout à l'heure : 1,2 M€, c'est énorme, sur les foyers. Au niveau des tonnages, il faut savoir que les Belges ont dix ans d'avance sur nous. Ils sont à la moitié du tonnage de déchets. Nous sommes au double par habitant et par personne.

Non seulement les prix augmentent, mais les quantités augmentent. Nous devons avoir les prix.

M. LE MAIRE : Je n'ai que les quantités.

Mme BRIDOUX : C'est énorme !

M. WANNEPAIN : Je voulais poser la question au Conseil Communautaire la fois dernière, mais comme j'ai été absent.

Les Belges ne sont pas si "cons" que cela. Si vous n'avez pas la poubelle adéquate, ils ne vous la prennent pas, et il n'y a pas d'encombrants.

Nous travaillons à l'envers, car je crois qu'il faudrait essayer de réduire tous ces emballages qui coûtent une fortune à recycler, aussi.

M. LE MAIRE : Quelques chiffres sur la production de déchets, non pas sur les coûts.

Entre 2003 et 2008, les déchets ont progressé de 10 %. Entre 2008 et 2010, sur deux ans, ça a baissé de 3,3 %. Nous commençons à amorcer une baisse, mais nous sommes encore trop forts. La production est trop importante et les coûts explosent.

Je vous propose de passer à la question suivante : « nous avons appris, en lisant la presse, que le Printemps Culturel n'aura plus lieu à partir de l'an prochain. Le budget de la culture va-t-il être revu à la baisse ? »

Ca rejoint la question 6 de « Union pour Sin-le-Noble » : « voulez vous expliquer la suppression du Printemps Culturel, pourquoi une annonce dans la presse sans débat au Conseil Municipal et sans concertation ? »

Donc, c'est une annonce de la presse. Ca ne fait pas l'objet d'une concertation ou d'une conclusion d'une commission ou du Bureau Municipal.

Depuis quelque temps, nous travaillons sur un projet d'évolution de ce Printemps Culturel. Ce qui a été dit lors des réunions de quartiers, qui ont eu lieu dernièrement, la

question a été posée deux fois ; le Printemps Culturel ne disparaît pas. Simplement, nous travaillons sur une formule, une évolution.

Mme BRIDOUX : J'entends bien qu'il n'y a pas eu de concertation, je confirme, et que les élus du Bureau Municipal ont appris, comme vous, par la presse.

Ceci dit, il y a quand même eu des phrases de dites, qui ont permis aux journalistes d'annoncer cette mort du Printemps Culturel. Je pense qu'annoncer la mort du Printemps Culturel, implicitement, c'est reconnaître qu'il est malade, voire même qu'il agonisait. Je pourrais même dire qu'il avait perdu son âme, dans d'autres temps, où il avait été amputé du qualificatif "Culturel". Mais il faut reconnaître que le Printemps Culturel avait perdu son public, on peut parler des tarifs, de la crise, de la morosité, on peut expliquer des tas de choses. Mais je pense qu'il faut se remettre en cause. Nous sommes comptables des deniers publics et nous nous devons d'en dépenser pour un plus grand nombre. Les cachets d'artistes ont explosé, c'est vrai, réduisons donc la durée du Printemps, réduisons donc le nombre de vedettes du showbiz, donnons à voir, à découvrir, des tas de groupes de qualité. Pour cela, il faut prospecter, se renseigner et travailler en amont, et avoir des relais. Les relais que peuvent être les associations, par exemple, pourquoi pas ? C'est une suggestion, une petite touche de nostalgie, chaque année, avec un hommage à..., et réadapter les tarifs. C'est vrai que ce n'était pas cher, pas cher en soi, si on compare à Gayant Expo ou autres, ou au Zénith à Lille, mais c'est cher quand même. Réadapter les tarifs aux possibilités de nos concitoyens et surtout, aussi, à propos de la communication, elle doit être multiple et complémentaire. Inutile qu'elle soit très belle, il faut qu'elle soit efficace et multisupport. Sans doute, cet article aura eu au moins le mérite de faire un électrochoc. Je réaffirme que je suis farouchement de ceux et de celles qui pensent que le Printemps Culturel doit continuer à vivre, mais autrement. Du coup, c'est la période.

Je fais le vœu qu'il vive encore longtemps et, si nous nous y mettons tous, il vivra !

M. LE MAIRE : D'autres interventions ?

Question n° 3 : « une plaquette, avec des numéros pratiques, a été distribuée dans les boîtes à lettres, ne pourrait-on savoir pourquoi, en plus des commerçants, une seule association figure sur cette dernière ? Pourquoi ne pas avoir contacté d'autres associations ? »

Mme LEGRAND : Cette action est menée par une entreprise privée avec laquelle nous travaillons depuis de très nombreuses années. Cette plaquette est renouvelée tous les deux ans. On donne la possibilité à cette entreprise de se financer et financer la plaquette par le biais d'encarts publicitaires.

Il y a une association qui paraît sur la plaquette de cette année, nous allons reprendre contact avec l'entreprise, pour remédier au problème pour 2013.

M. LE MAIRE : C'est une société qui est chargée de trouver des sponsors pour payer cette plaquette et cette société, malheureusement, on peut dire qu'elle n'a pas joué le jeu, mais aussi peut-être que c'est à nous d'obliger et de cadrer cette société, pour faire en sorte qu'elle ne consulte que les entreprises sinoises.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Ce n'était pas un reproche.

On s'étonnait qu'il n'y ait qu'une seule association qui se soit portée et pourquoi uniquement les entreprises, si les associations veulent le faire aussi, c'est une communication.

Ce qui choque, là, c'est qu'il n'y en ait qu'une. Il y en avait sûrement peut-être d'autres qui avaient envie.

Mme LEGRAND : Tout à fait, c'est pour cela que nous remédierons à ce problème en 2013, puisque cette plaquette sera rééditée en 2013.

Elle ne coûte rien, par contre c'est une démarche du Centre Communal d'Action Sociale.

M. LE MAIRE : Question pour le Groupe « Union pour Sin-le-Noble » : « afin de permettre à la population d'assister aux réunions du Conseil Municipal et favoriser la démocratie locale, serait-il possible de fixer les dates des Conseils pour l'année et d'envisager une récurrence, par exemple le 1^{er} mardi du mois ? Serait-il également possible de respecter les dates de réunions fixées et d'éviter les nombreux changements, qui ne permettent pas à la population d'assister aux réunions ? »

En début d'année, nous établissons un calendrier prévisionnel. Il arrive parfois, parce qu'il y a des imprévus, que nous décalons certains Conseils Municipaux. Nous en créons aussi, le Conseil extraordinaire de juillet en est la preuve. Ça a été un plus qui n'était pas prévu. Nous essayons de cibler le mardi. Il y a certains mois, je prends le mardi où il y a la course, il paraît difficile de faire un Conseil Municipal fin juin-début juillet, ça nous oblige parfois à décaler. La cible est bien un calendrier prévisionnel à l'année, et si possible le mardi. C'est notre cible, notre objectif, mais les aléas font que nous devons en bouger certaines. Sachez que le Débat d'Orientation Budgétaire aura lieu le 21 février, et le Budget Primitif, pratiquement le dernier mardi du mois de mars, le 27 mars. Nous devons voter le Budget Primitif avant le 31 mars et le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Ce calendrier sera établi et vous en serez informé pratiquement à la fin de l'année, soit en début d'année 2012. Malheureusement, des changements peuvent intervenir.

Question suivante : « plusieurs articles se font l'écho de la Communauté musulmane, qui vous a alerté quant au fait que certains croyants sont obligés de prier sur le parking. Où en est ce dossier ? »

M. LE MAIRE : Sachez qu'un accord a été conclu entre l'Association Musulmane de l'Union et la CAD. Je reprends les principaux points évoqués dans cet accord.

Il a été convenu, en réunion, avec les membres représentants l'Association Musulmane de l'Union. « *Le protocole d'accord ne vaut pas promesse de vente et d'achat, dans la mesure où la CAD n'est actuellement pas propriétaire des terrains concernés par le projet. Le protocole devra être suivi de la signature d'un compromis de vente, après que la CAD aura acquis ces propriétés et payé les actuels propriétaires ayants droit.* »

Nous sommes dans un cas identique au Groupe Scolaire, nous ne sommes pas propriétaires des terrains, nous sommes en cours d'acquisition, et quand l'acquisition à l'amiable ne se déroule pas bien nous passons en expropriation. En fait, peut-être que ce sera le cas, ou peut-être que ce ne sera pas le cas.

« *Sous ces réserves, les parties conviennent, entre elles, un prix de vente futur, fixé à 60 € HT le m² foncier. C'est un prix convenu entre la CAD et l'Association. La signature d'un compromis de vente et d'achat est suspendue à la production d'une attestation émanant de l'organisme bancaire partenaire de l'AMU et justifiant que cette dernière dispose de l'intégralité des fonds nécessaires au règlement de la vente du terrain, d'une part, et de la réalisation du projet, d'autre part. A ce sujet, l'AMU déclare que les fonds collectés pour financer l'opération seront versés au fur et à mesure et bloqués sur un compte-projet, jusqu'à la totalisation du montant requis. L'AMU précisera, dans le protocole, le montant de l'enveloppe financière dont elle a besoin pour remplir la condition précédente, en fonction du programme constructif, préalablement validé par la CAD et la commune de Sin-le-Noble.* »

Je peux vous dire que le projet architectural de la mosquée a été validé par l'architecte mandaté par la CAD et en total accord avec l'AMU et leur architecte.

« *La réalisation du projet s'inscrira dans une démarche HQE, Haute Qualité Environnementale* », puisque c'est le cahier des charges de l'EcoQuartier, qui veut cela, et les règles relatives aux normes environnementales. Une architecture contemporaine. L'opération à objet culturel s'effectuera en une seule tranche et les travaux de construction ne connaîtront aucune interruption jusqu'à l'achèvement. Sachez que nous sommes arrivés à un accord. Il s'agit de découper le projet en deux phases, la première pour la construction du lieu cultuel et la deuxième, la construction du lieu culturel. Nous vendons la superficie nécessaire à la construction du lieu cultuel, dans un premier temps, et nous vendrons la seconde moitié du foncier lorsque le projet culturel sera à jour, et dans les mêmes conditions que le lieu cultuel.

« La CAD prendra à sa charge la réalisation de la voirie et les réseaux divers, pour desservir la parcelle vendue, à partir de la rue Paul Foucault. » Cette parcelle, que nous appelons E04, se situe rue Paul Foucault, à proximité de la Crèche, du Centre Multi Accueil.

« Il incombera à l'AMU de se raccorder à ces réseaux et à cette voirie, comme tout particulier. »

« L'AMU devra prévoir, sur sa parcelle, des places de stationnements permanents et provisoires correspondants à ses besoins. La CAD et la ville de Sin-le-Noble, avec l'appui de l'architecte urbanisme en chef de l'EcoQuartier, valideront le travail de conception confié par l'AMU à son maître d'œuvre. Avant le dépôt du dossier du permis de construire, le projet devra faire l'objet d'une présentation et d'une validation conjointe du Maire de Sin-le-Noble et du président de la CAD. »

C'est un accord obtenu après de multiples réunions qui se sont déroulées depuis 2008 à la CAD. Cela a commencé avec le Président Jean-Jacques Delille et ensuite s'est poursuivi avec le Président actuel, Christian Poiret. Voilà.

Pour ma part, j'avais fait la promesse, durant la campagne électorale de 2008, j'étais favorable à la construction d'une mosquée sur Sin-le-Noble. Promesse est tenue, le projet, aujourd'hui, est validé par la CAD et par la ville.

Il y aura bien un projet de mosquée sur Sin-le-Noble, dans les conditions que je viens d'évoquer.

Mme MASCLET : A quelle date, l'inauguration ?

M. LE MAIRE : Nous prenons l'engagement uniquement sur la partie technique, la partie juridique.

Dans cette délibération, nous ne pouvons pas faire référence à des délais, puisqu'ils sont maîtrisés par l'AMU. Ils sont maîtrisés en fonction des dons, puisque le projet de construction de la mosquée ne dépend que des dons.

Je n'ai pas de date à vous communiquer.

Mme MASCLET : Quelle est votre position sur la transition... et régler les problèmes des prières...

M. LE MAIRE : L'AMU loue des Portakabin au Pont de Sin, sur un terrain privé.

Ils m'ont envoyé différents courriers me demandant si j'avais des terrains à vendre ou à louer, ou des bâtiments à vendre ou à louer. La réponse a été ; la ville n'a pas de bâtiments et de terrains à vendre ou à louer. Par contre, dès l'instant où j'ai connaissance d'une parcelle qui est à vendre, je parle de parcelle privée, j'en fais part à l'Association, et libre à elle de prospecter et d'aller plus loin.

La ville n'a ni locaux ni parcelles à vendre ou à louer.

Question n° 4 : « Quelle est l'implication du Cabinet LIEUX UNIQUES EN NORD dans l'élaboration du bilan mi-mandat ? Quels sont le coût du document distribué aux sinois et l'animation des réunions publiques réalisées par Monsieur Renouard ? Qui finance cette dépense ? »

Le Cabinet est intervenu afin d'aider les élus de la Majorité à faire le point sur les mises en place et les priorités à dégager pour le futur de l'action municipale. Cette réflexion s'est faite sur plusieurs mois, par le biais de séminaires et de réunions de travail. Le document synthétique a été diffusé, le bilan mi-mandat n'est qu'une simple illustration, parmi d'autres, du travail réalisé. Le coût de cette brochure est de 1089,56 € TTC.

Mme MASCLET : Le coût global de ce bilan est de ?

M. LE MAIRE : La prestation de Monsieur Renouard faisait l'objet d'une question directe, me semble-t-il, c'est 12 500 € pour l'ensemble de sa prestation, d'août à fin décembre 2011.

Je répète, il n'a pas travaillé que sur ce bilan mi-mandat.

Mme MASCLET : Ces 12 500 € comprennent quoi, s'il y a autre chose ?

M. LE MAIRE : Les recherches de subventions, monter des dossiers, intervenir auprès du Conseil Régional, du Conseil Général.

C'est ce que je vais faire demain matin, au Conseil Général, faire parvenir des dossiers relatifs à des équipements sportifs. Il a été l'organisateur de la cérémonie du 1^{er} septembre. Ce coût n'est pas à mettre uniquement sur le bilan mi-mandat. Nous avons eu pas mal de réunions depuis, il a animé, il était là à toutes les réunions de quartier.

Sachez que sa tâche n'est pas finie, puisqu'il faut en tirer des conclusions, de ses réunions de quartier, et en établir les orientations pour les prochaines années.

Mme HADJ ABDELKADER : Surtout que nous voyons le travail de préparation que nous avons eu avec Monsieur Renouard et que nous voyons, après, le bilan mi-mandat. Il y a beaucoup d'erreurs, d'oublis qui ont été commis.

12 500 €, c'est quand même un peu fort.

M. LE MAIRE : Le bilan est très synthétique, c'est tout de même un bipage, et je crois que nous avons eu l'occasion, pour celles et ceux, je parle également d'élus, qui ont pu participer à ces réunions de quartier, mais également à toutes les réunions qui étaient nécessaires pour préparer ces réunions de quartier, et ce bilan... Je voudrais remercier les élus présents et très actifs durant ces réunions de quartier, mais également bien en amont. Cela a demandé un certain travail, beaucoup d'assiduité. C'est vrai que ce bilan ne restitue pas complètement, sinon il y en aurait quelques pages, je peux vous le dire. Mais nous avons eu la possibilité de nous expliquer, puisque chaque réunion de quartier était découpée en deux parties. Une première pour restituer quelques lignes de notre action et, ensuite, en deuxième partie, un échange entre le public et les élus.

Chacun pouvait poser des questions quelque soit le domaine. En toute simplicité.

M. KRZYKALA : En plus, pour en réduire le coût, il ne faut pas gérer une commune, comme j'ai entendu dire « comme une entreprise », mais comme une famille.

Ces réunions de quartier ont permis de rencontrer la population, diverses personnes, mais pour réduire ce coût, nous l'avons distribué nous-mêmes. Les adjoints et quelques conseillers ont bien voulu distribuer. Il y a eu des quartiers où cela n'a pas été bien fait, il y a eu des doublons, des oublis, mais en tout cas, l'information est passée, nous avons rencontré la population. Nous avons beaucoup travaillé, c'est vrai que Monsieur Renouard était là assez souvent, nous avons même eu des communications téléphoniques, pour voir un peu avec lui. Ça a été fait dans la précipitation. La seule chose est que le compte rendu était donné et il fallait vite distribuer avant la fin de l'année, pour pouvoir clôturer cela avant la fin de l'année et que des personnes puissent être présentes aux différentes réunions de quartiers. Il y a eu distribution avec les dates des réunions de quartier inscrites dessus, c'était assez proche.

Je pense qu'à l'avenir, il faudrait revoir un peu cela, laisser un peu de temps, pour que les gens puissent s'informer.

Mme MASCLET : Je vais faire référence au compte rendu du dernier Conseil. La dernière page, Madame Lalart intervient, en vous disant « est-ce que c'est vous qui faites, avec les adjoints, le bilan mi-mandat, ou est-ce que vous allez avoir un cabinet ? » Vous répondez « ce n'est pas un cabinet financier, c'est un bilan de l'action de la Majorité municipale, de mars 2008 à aujourd'hui. Nous nous adjoignons les services, effectivement..., le collaborateur de cabinet, entre autres, et pour l'aspect communication, bien sûr, les services de la ville. Nous travaillons aussi ensemble. Nous ne faisons pas appel à une société de conseil. »

Il y a une forme de contradiction, puisque vous dites bien...

M. LE MAIRE : Le cabinet d'Yves-Pascal Renouard est un cabinet d'ingénierie et pas de conception.

Par exemple, Yan Meissner fait de la conception, le bulletin municipal est bien de la conception.

Monsieur Yves-Pascal Renouard, c'est un cabinet d'ingénierie, ce n'est pas lui qui a conçu le bulletin.

Mme MASCLET : C'est bien lui qui a conçu...

M. LE MAIRE : Non.

Mme BRIDOUX : Il a aidé à son élaboration.

Mme MASCLET : IDENTITE CONCEPT ET STRATEGIE. SARL "LIEUX UNIQUES EN NORD". C'est bien lui qui a fait le document.

M. LE MAIRE : Non, il a été édité chez DANQUIGNY. C'est le même imprimeur que nous utilisons pour le bulletin municipal. La conception est faite ici. Il met son nom, car il a contribué à l'élaboration.

Mais un autre exemple que nous venons de voter au premier point de l'ordre du jour : les trois grandes commissions. En fait, le travail d'Yves-Pascal Renouard consistait, à travers ces réunions que nous avons eues, à détecter ce qui allait et ce qui n'allait pas. Il s'est aperçu, et il n'a pas fallu très longtemps, que les commissions ne fonctionnaient pas très bien sur Sin-le-Noble, donc, il a proposé de mettre en place trois grandes commissions.

Nous les avons votées aujourd'hui, c'est en partie son œuvre. Aménagée par rapport au contexte local, évidemment.

Mme DEMARECAUX : Je me souviens du contexte, Madame Lalart faisait référence à un bilan financier.

Elle demandait si nous avions eu des conseils d'une société, pour établir un bilan financier et non pas un bilan sur nos activités de mandat. Ensuite, les commissions travaillaient bien, mais pourraient travailler mieux.

Voilà, je préférerais...

M. LE MAIRE : Nous allons être comme Cécile, plutôt positifs. Effectivement, elles pourraient travailler mieux.

Le point suivant, je ne vais pas l'évoquer, puisque c'est la question n°5, mais qui est relative à l'élection législative. Cela ne peut pas être évoqué en Conseil Municipal. Si vous voulez participer au travail du Parti Socialiste, je vous invite à venir nous rejoindre quand vous voulez, pour en discuter.

Question n° 7 : « lors du dépôt de gerbe pour le décès du Général de Gaulle, organisé par l'Union Gaulliste, cette cérémonie s'est déroulée dans le noir, étant donné que l'éclairage n'a pas été allumé. Une piètre image de la ville a été donnée aux personnes extérieures présentes, et les sinois participants à cette manifestation auraient vécu cela comme un manque de considération. Quelles explications pouvez-vous fournir et pouvez-vous prendre l'engagement que cela ne se reproduira plus ? »

Est-ce que vous pensez que c'est une manifestation organisée par la ville ? C'est ma première question. Est-ce que vous pensez que la ville organise l'anniversaire de la mort de François Mitterrand ?

M. CHOTIN : L'éclairage a coûté assez cher pour fonctionner !

M. LE MAIRE : Je reçois un courrier, comme chaque année « *L'Union Gaulliste de Sin-le-Noble organise la commémoration de l'anniversaire de la mort du Général de Gaulle, celle-ci aura lieu le mercredi 9 novembre. Nous serions honorés de votre présence et, comme chaque année, nous serions résolus de nous prêter la sono indispensable à ce genre de manifestation et comme vous l'aviez fait l'année précédente, le prêt d'une salle, afin que nous organisions le pot de l'amitié auquel nous vous convions également.* »

Je me fais excuser pour cette commémoration, et ce courrier est envoyé au service fêtes pour prendre toutes les dispositions nécessaires, à la fois pour la sono, et envoyé également au service associatif pour le prêt de la salle. En dehors de cela, franchement, la ville n'intervient pas. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé, une coupure de courant, un éclairage défectueux, je l'apprends au travers de cette question orale. C'est un peu dommage, car on aurait très bien pu m'avertir le lendemain, en disant « Monsieur le Maire, on a fait une commémoration et il n'y avait pas d'éclairage... ! » Là, que ça arrive en question orale, franchement, nous...

C'est un peu dommage pour vous, mais en tout cas, ça n'a pas été voulu. Nous n'éteignons pas et nous n'allumons pas un éclairage parce qu'il y a une commémoration, ou pas.

M. WANNEPAIN : La cérémonie a peut-être eu lieu à la tombée de la nuit, si vous aviez des capteurs qui enregistrent..., c'est technique. Ce n'est pas manuel, quelqu'un qui va intervenir. C'est automatique. A la tombée de la nuit, ça s'enclenche. Ou une horloge qui règle de telle heure à telle heure.

On ne peut pas le changer.

M. KRZYKALA : Je voudrais quand même préciser que comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, les services s'en sont occupés comme les autres années, c'est bien.

Nous ne sommes pas tributaires de la lumière, mais je pense comme vous, Monsieur le Maire, quand ça vient en question orale, ici, pour nous, ça ne fait vraiment pas penser à ce que disait le Groupe de l'Opposition, qui était dans la construction et non pas dans l'opposition. Cette question est vraiment polémique, comme si on faisait exprès de faire quelque chose contre une commémoration. Je trouve cela un peu pitoyable de venir ici et pleurer comme cela. Ce n'est vraiment pas constructif. Simplement, les services n'ont pas été prévenus, on l'a appris comme cela. C'est quand même lamentable, c'est ce que je tenais à dire.

Et ce n'est pas la première fois, en plus.

M. LE MAIRE : Je pense que, franchement, le problème aurait pu être réglé en dehors de cela.

Je n'ai pas d'explication à vous donner. Les services sont incapables de me dire pourquoi, aujourd'hui. Il y a fatalement une raison, mais je n'ai jamais assisté à la commémoration de la mort du Général de Gaulle, je ne sais pas qui y assiste, je pense que, Jean-Michel, tu y es ?

M. CHOTIN : C'est vrai que c'était très embêtant. Si certains d'entre nous ont l'air de polémiquer, nous en parlons, mais la prochaine fois, nous le ferons quand il fait clair. C'est tout.

M. LE MAIRE : Honnêtement, Jean-Michel, si jamais... « une piètre image de la ville a été donnée. » Si ce n'est pas polémiquer !

« Un manque de considération. » C'est-à-dire que l'on me reproche de ne pas avoir mis l'éclairage et de mal considérer cet événement. Voilà. Franchement, je me dégage de cette responsabilité et je répète, s'il y a un problème d'éclairage à proximité de la stèle du Général de Gaulle, ça peut être rectifié, corrigé, réparé. Nous envoyons la société qui assure la maintenance. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des éclairages défectueux dans la ville. J'accompagne, et je le fais depuis 2008, je ne commémore pas la mort du Général de Gaulle, mais je fais en sorte de faciliter cet événement à travers l'Association « Union Gaulliste de Sin-le-Noble. » C'est une association, et elle est tout autant respectée que les autres.

Franchement, je n'ai pas d'explication à vous donner, si ce n'est que je ne me sens pas du tout coupable de quoi que ce soit.

M. WANNEPAIN : Sur ce sujet, j'aimerais bien que, pour des économies d'énergie, ces monuments, l'église, à telle heure..., soient coupés. C'est une pollution.

Si vous regardez les satellites qui font voir la terre, la terre est bientôt un soleil, la nuit. Il faut arrêter cette pollution d'éclairage et cela nous ferait gagner un peu d'argent.

M. LE MAIRE : En parlant de commémoration, nous sommes plusieurs élus, Majorité et Opposition, à commémorer l'Appel du 18 juin. Voyez, après la mort d'un tel, chacun peut en faire sa commémoration, mais en tout cas, s'il y a un problème, je suis prêt à le régler.

M. CHOTIN : Je voudrais quand même préciser que s'il y a beaucoup de sinois qui font partie de l'Association, il y avait des étrangers à Sin-le-Noble, et nous leur avons montré une mauvaise image de Sin-le-Noble. Je regrette.

M. LE MAIRE : Qui a montré une mauvaise image de Sin-le-Noble ?

M. CHOTIN : Sin-le-Noble dans le noir.

M. LE MAIRE : Quand une association organise quelque chose, c'est l'association qui organise, pas la ville. Peut-être qu'il y a eu une défaillance technique. Je ne sais pas quelle est la différence entre cette année et les années précédentes. Je n'en sais rien.

M. CHOTIN : Nous n'avons jamais été embêtés.

M. LE MAIRE : Jean-Michel, reconnais que le soir même, le jour même, tu aurais pu passer un coup de fil, en disant « hier, il y a eu un problème, etc. » On sait le faire, ça. Je vous propose de passer à la question suivante.

M. POULAIN : Demain je vais demander aux services techniques qu'ils regardent comment est géré le secteur, si c'est une minuterie ou un appareil à lux, et il suffira de le régler s'il n'est pas à l'heure adéquate.

Après, je voudrais répondre à Maurice. Il a dû téléphoner à la Ministre de l'Environnement puisqu'elle va proposer, pour l'année prochaine, sur la pollution par l'éclairage des villes, c'est d'éteindre les monuments s'il n'y a pas un jour particulier à éclairer. Ensuite, s'adresser aussi aux commerçants, éteindre leurs enseignes lumineuses des magasins. C'est vrai qu'il y a beaucoup de magasins qui laissent leur lumière allumée pour éviter le cambriolage, donc, ça va communiquer, j'en suis certain. Troisièmement, aussi, revoir l'éclairage public, étant donné que maintenant le règlement va changer aussi et les lux d'éclairage public risquent de diminuer. Soit éteindre un candélabre sur deux ou d'avoir une luminosité moindre. Voilà.

Est-ce que cela va se faire, en tout cas c'est une proposition que je viens de lire dans le Bottin ?

M. LE MAIRE : La dernière question : « certaines associations nous ont fait remarquer que les réponses concernant le Marché de Noël avaient été très tardives, ce qui a parfois posé problème pour organiser leurs présences. Quelles sont les raisons de ces confirmations tardives, pourrez-vous y remédier l'année prochaine ? »

Une réunion de préparation a eu lieu le 17 octobre, c'est une invitation à toutes les associations. Le 17 octobre, il a été dit, par les services, que les réponses seraient faites mi-novembre, et la réponse est intervenue le 17 novembre. A deux jours près, mi-novembre. Comme convenu, cela veut dire que les participants présents au 17 octobre n'ont pas relevé que c'était un peu tard. Tout le monde était d'accord. Tous les demandeurs ont été satisfaits, ils ont eu chacun un stand, hormis une Association lilloise, qui a été rejetée. Donc toutes les demandes ont été satisfaites, il y a eu 37 stands. Apparemment, il n'y a pas eu de remontée, de la part des participants, sur des délais tardifs. Mais bon, là aussi, nous sommes prêts à entendre les choses. Le 17 octobre,

ceux qui étaient venus étaient pratiquement certains d'avoir leur stand. C'est simplement une confirmation qui est arrivée le 17 novembre. Est-ce qu'il faut travailler un peu plus en amont ? Peut-être. Mais en tout cas, les personnes intéressées ne se sont pas manifestées pour dire qu'il fallait anticiper. La question leur sera posée. Si vous avez une association qui a fait part de son mécontentement sur les délais tardifs, il faut le dire. Là-dessus, nous sommes prêts à faire évoluer les choses.

M. KRZYKALA : Je n'ai pas trop participé à cela, c'était le service culturel, mais je pense que nous allons faire, avec Marina Dabonneville, un bilan, et s'il y a des remontées d'accusation, nous améliorerons les choses.
Il n'y a aucun souci là-dessus.

M. LE MAIRE : Nous sommes prêts à écouter.
C'est vraiment le genre de remarque que nous prenons en compte et qui permet de rendre la vie plus facile. Très bien.
La dernière, la n° 9, Madame Masclét, vous nous avez demandé, lors des précédentes publications du bulletin municipal, de rectifier notre texte, de façon urgente, avant publication ; nous vous avons, à plusieurs reprises, demandé de nous fournir un nombre de signes précis, espace compris, afin d'éviter ce problème. Merci de nous l'indiquer à ce Conseil.
C'est à l'étude, et l'estimation est aujourd'hui de 1000 caractères ou 1000 signes, y compris espaces, etc. Cela reste à affiner.
Est-ce que chaque Groupe a eu un mail ?

Mme BRIDOUX : Normalement j'ai eu un mail, me disant que la tribune devait arriver le plus rapidement possible, donc, de toute façon, le délai au départ était le 9 décembre, sur l'arrivée des articles.
Le service communication donne toujours les différentes dates et nous savons que pour la tribune, il y a un petit délai supplémentaire.
Mais là, ça devient très urgent.

M. LE MAIRE : Juste avant de vous inviter à prendre le verre de l'amitié, voici un petit montage ; l'architecte qui a été retenu pour le futur Centre Aquatique construit sur le territoire de Sin-le-Noble, et dont l'investissement et le fonctionnement seront assurés par la CAD.
Il reste à trouver les financements, bien sûr. Nous avons retenu ce projet, c'est un architecte allemand qui s'est adjoint les services d'un architecte lillois. Ce projet comprend un bassin de natation water-polo, une pataugeoire, un espace bien-être, un pentagloss. Le bassin que vous voyez à l'extérieur est une option. Saunas, jacuzzi (peut-être pas), hammams, avec une livraison estimée à 2014.

Merci, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.
N'oubliez pas, il y a un registre à signer.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h10
